

Commission des droits de l'enfant

L'AVOCAT
EN
DROIT PENAL DES MINEURS

Programme

08h00-08h25

Accueil

08h25-08h30

Mot d'ouverture

08h30-9h30

Parole aux magistrats

Fonctionnement de la juridiction et droit de fond
Rappel du droit de fond et de la procédure sur la base d'un cas pratique

Intervenants: **Mme Fabienne Proz Jeanneret**, Juge auprès du Tribunal pénal des mineurs

M. Olivier Boillat, Président du Tribunal pénal des mineurs

09h30-10h30

Parole aux avocats

Rôle de l'avocat (défense et victime)
Sur la base du même cas, description du rôle des avocats et des liens et de la coopération nécessaire avec les différents intervenants

Intervenants: **Me Lisa Locca**, avocate

Me Boris Lachat, avocat

10h30-11h00

Pause

11h00-11h30

Parole aux médiateurs

Fonctionnement de la médiation et rôle du médiateur dans la procédure pénale des mineurs

Intervenante: **Me Catherine Ming**, avocate, médiatrice FSA

11h30-12h00

Parole aux participants

Table ronde pour répondre aux questions des participants

La conférence sera animée et modérée par **Me Lorella Bertani** et **Me Brice Van Erps**, avocats, membres de la Commission des droits de l'enfant

* * *

Lieu et date

Salle A de la Fédération des entreprises romandes – 98, rue de St-Jean à Genève / 4 octobre 2018

Tarifs

Tarif préférentiel pour inscription et paiement avant le 4 septembre 2018 :

Membres ODA : CHF 150.-

Stagiaires ODA : CHF 100.-

Membres PJ : CHF 150.-

Non Membres : CHF 200.-

Tarif dès le 5 septembre 2018 :

Membres ODA : CHF 200.-

Stagiaires ODA : CHF 150.-

Membres PJ : CHF 200.-

Non Membres : CHF 250.-

Annulation possible jusqu'au 3 octobre 2018, moyennant des frais d'annulation de CHF 50.-. Après cette date, la finance d'inscription est due dans sa totalité.